



CADRE DE RÉFÉRENCE EN RECHERCHE

par et pour les Autochtones en milieu urbain au Québec



REGROUPEMENT
DES CENTRES D'AMITIÉ
AUTOCHTONES DU QUÉBEC



Ce document est le produit d'un travail collectif ayant mis en valeur les expertises et les savoirs d'une diversité de personnes, jeunes et aînées, issues de différentes villes et nations. Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont participé au processus de réflexion, d'élaboration et de révision de ce Cadre de référence en recherche par et pour les Autochtones en milieu urbain au Québec.

Wela'lin
Miikwech
Woiwon
Migwetc
Tshinashkumitin
Nia:wen
Nakurmik
Merci
Mik8etc
Tiawenhk
Wliwni
Chiniskumitin
Thank you

Révision linguistique et traduction : **Zozita traduction et révision**
Traduction à partir des langues autochtones : **La Boîte Rouge VIF**
Graphisme : **Roger Ortiz**

Comment citer cette source :

RCAAQ (2021). Cadre de référence en recherche par et pour les Autochtones en milieu urbain au Québec, Wendake, Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec.

La reproduction de ce document et son utilisation sont permises à condition d'en mentionner la source.

Bibliothèque des Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-923951-55-3
Dépôt légal – Mars 2021

TABLE DES MATIÈRES

HOMMAGE À FRANCE ROBERTSON	1
LE REGROUPEMENT DES CENTRES D'AMITIE AUTOCHTONES DU QUEBEC	2
LANGUES AUTOCHTONES	3
DÉFINITIONS	5
POURQUOI ENCADRER LA RECHERCHE AUTOCHTONE EN MILIEU URBAIN ? ...	7
QUI DEVRAIT UTILISER CE CADRE ET DANS QUEL CONTEXTE ?	9
NOS PRINCIPES	11
Reconnaissance	11
Réciprocité	11
Agentivité	12
Pertinence	12
NOS LIGNES D'ACTION	13
Les savoirs et les expertises des Autochtones sont reconnus, valorisés et respectés dans leur diversité	14
Les communautés et organisations autochtones urbaines participent activement à la démarche	15
La démarche est utile et bénéfique pour le Mouvement des Centres d'amitié autochtones du Québec	16
Les droits, le bien-être et le consentement libre et éclairé des participants sont protégés	17
Les droits collectifs, l'autonomie et la propriété intellectuelle des communautés et organisations autochtones urbaines sont protégés	19
Les capacités et l'autonomie des organisations autochtones urbaines sont renforcées	21
LES ÉTAPES DE LA RECHERCHE	23
RÉFÉRENCES	25



Trouver des solutions

PRENDRE LE TEMPS

Utiliser un langage simple.

RÉPERTORIER LES SAVOIRS ET CONNAISSANCES DES AÎNÉS

Développer notre expertise

ESPRIT DE PARTAGE

La reconnaissance du territoire, de la richesse culturelle et de l'histoire.

"Nous sommes tous porteurs de savoirs et créateurs de savoirs."

"Bâtir une relation de confiance, ça prend du temps. Il faut prendre le temps."





HOMMAGE À FRANCE ROBERTSON

Le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ) tient à rendre hommage à madame France Robertson, Innue de Mashteuiatsh, qui a tant œuvré au sein de notre Mouvement pour qu'un tel cadre de référence en recherche puisse voir le jour. Ce projet lui tenait vraiment à cœur.

France nous a quittés le 17 octobre 2018, à l'âge de 47 ans. Femme de cœur et de tête, leader positive, elle était depuis 2012 la directrice générale du Centre d'amitié autochtone de Lanaudière. Elle était aussi fortement impliquée dans le Conseil d'administration du RCAAQ.

France avait le talent de travailler main dans la main avec les partenaires et de créer des ponts.

Par sa joie, son rire communicateur, sa détermination et son dévouement, France Robertson laisse un héritage empreint de son engagement à la mission du Mouvement des Centres d'amitié autochtones du Québec.

C'est avec fierté et émotion que nous souhaitons dédier le Cadre de référence en recherche à sa mémoire.



LE REGROUPEMENT DES CENTRES D'AMITIÉ AUTOCHTONES DU QUÉBEC

Fondé en 1976, le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ) est l'association provinciale qui représente et regroupe les Centres d'amitié autochtones, lesquels sont établis dans des centres urbains où l'on note une présence autochtone significative au Québec.

Tous les Centres affiliés au RCAAQ partagent la mission d'améliorer la qualité de vie des Autochtones en milieu urbain, de promouvoir la culture et de bâtir des ponts entre les peuples. En plus de constituer de véritables carrefours de services de première ligne pour les Autochtones dans les villes, ils constituent des lieux favorables à l'émergence de démarches de revalorisation culturelle, d'affirmation identitaire et de mobilisation citoyenne.

Grâce à son ancrage historique et à sa portée provinciale, le RCAAQ est un interlocuteur incontournable sur les questions relatives à l'autochtonie urbaine. À cet égard, le RCAAQ s'efforce depuis plusieurs années de documenter de manière significative et efficace l'évolution des besoins des Autochtones de même que les retombées des actions des Centres d'amitié au sein des communautés urbaines. Par le biais de ses activités de recherche et d'évaluation, le RCAAQ souhaite contribuer à une meilleure compréhension de la présence autochtone dans les villes du Québec en plus de contribuer au développement de solutions concrètes et de politiques publiques innovantes à la faveur du mieux-être des Premières Nations et des Inuit¹ qui sont établis ou de passage dans les villes du Québec.

¹ Le caractère invariable du terme « Inuit » tel qu'il est employé en inuktitut est privilégié dans ce document.





DÉFINITIONS

Centre ou Centre d'amitié:

Centre d'amitié autochtone du Québec ou autre organisation communautaire autochtone urbaine affiliée au RCAAQ et faisant partie du Mouvement des Centres d'amitié autochtones du Québec.

Communauté autochtone urbaine:

Collectivité diversifiée de personnes qui partagent une identité autochtone (ils sont membres des Premières Nations ou Inuit) et l'expérience de vivre, de manière temporaire ou permanente, dans une même ville. Les communautés autochtones urbaines comprennent les organisations communautaires créées par et pour les Autochtones, où ils se rassemblent dans la ville et utilisent des services. Le sentiment d'appartenance à une communauté autochtone urbaine peut varier d'une ville à l'autre et d'une personne à l'autre, et ce sentiment peut coexister avec le sentiment d'appartenance à une communauté autochtone territoriale.

Entente de recherche collaborative:

Document qui présente un sommaire formel des droits, des responsabilités et des attentes partagées entre les parties concernées par la recherche, comprenant les méthodes, les droits d'auteur et l'accès aux données. Il s'agit d'un outil de recherche et de gouvernance qui permet d'assurer une collaboration respectueuse et équitable. La négociation et la concertation autour des termes de cette entente peuvent s'amorcer avant les premières activités de recherche ou, mieux encore, avant de débiter les demandes de financement. Le document final doit être compris et signé par les deux parties.

Évaluation:

Démarche de recherche qui est généralement circonscrite à une situation précise, qui est limitée dans le temps et qui répond aux besoins d'une organisation en termes de planification et de gestion. Les méthodes de recherche sont alors utilisées afin de documenter les besoins d'un groupe, de vérifier la progression d'un projet vers les changements souhaités, de mesurer les retombées et les impacts d'un service ou encore de favoriser la réflexion afin d'améliorer en cours de route l'efficacité d'un projet innovant. En milieu communautaire, l'évaluation participative est priorisée, car elle favorise l'engagement et la mobilisation des équipes de travail ainsi que des membres de la communauté.

Mouvement des Centres d'amitié autochtones du Québec ou Mouvement:

Regroupe des organisations communautaires autochtones urbaines, dont les Centres d'amitié et le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ), ainsi que l'ensemble des Autochtones qui gravitent autour des Centres et font avancer la mission commune de tous les acteurs du Mouvement qui est d'améliorer la qualité de vie des Autochtones en milieu urbain et de favoriser un vivre ensemble harmonieux entre les peuples dans les villes du Québec.

Organisation autochtone urbaine:

Dans ce document, les organisations concernées sont les Centres d'amitié et leur regroupement provincial, le RCAAQ, qui sont tous des organisations communautaires sans but lucratif.

Principe du double regard:

Le principe du « double regard » a été mis de l'avant par des leaders autochtones canadiens, notamment les Aînés mi'kmaq Albert et Murdena Marshall. Dans la langue mi'kmaq, double regard, ou Etuaptmu'k, signifie apprendre à voir, d'un œil, avec la force des savoirs autochtones et, de l'autre œil, avec la force des savoirs occidentaux.

Protocole de recherche:

Description complète d'un projet de recherche, comprenant les buts et objectifs, la méthodologie, les avantages et les risques pour les participants, le mode de diffusion des résultats, etc.

Recherche:

Démarche scientifique qui vise la production de nouvelles connaissances. La recherche implique de valoriser et de mobiliser les savoirs existants; de recueillir et d'analyser des données et de diffuser de nouveaux savoirs. Cette démarche prévoit des méthodes qualitatives (témoignage, récits de vie, discussions) et quantitatives (questionnaires, sondages, statistiques). La recherche permet de renforcer les capacités et de valoriser les connaissances de ceux et celles qui y prennent part en plus de documenter de manière rigoureuse la réalité, y compris les expériences, les besoins et les points de vue des participants.





POURQUOI ENCADRER LA RECHERCHE AUTOCHTONE EN MILIEU URBAIN ?

Face à une population autochtone urbaine de plus en plus nombreuse, confrontée à des défis complexes, le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ) voit en la recherche une opportunité majeure de contribuer à une meilleure connaissance et compréhension de la réalité des Autochtones dans les villes et donc de soutenir la mission de notre Mouvement. Il est important de reconnaître que l'historique colonial de la recherche scientifique a laissé un héritage de méfiance au sein des communautés autochtones qui ont trop longtemps été considérées comme des sujets passifs. Dans ce contexte, la participation active des Autochtones aux projets de recherche qui les concernent, la reconnaissance des savoirs autochtones et la décolonisation des méthodologies de recherche sont désormais incontournables.

Faisant écho à la Déclaration des droits des peuples autochtones de même qu'au grand nombre d'appels à l'action, de recommandations et d'appels à la justice énoncés à la suite des commissions d'enquête, on observe un changement de position de la part d'un nombre grandissant d'institutions de recherche et de chercheurs au Canada. En effet, la reconnaissance des droits des peuples autochtones et la volonté générale d'avancer sur la voie de la réconciliation influencent de plus en plus la manière de penser, de financer et de faire de la recherche en milieu autochtone. Or, ces invitations à la décolonisation et à l'équité se traduisent encore trop souvent par des démarches superficielles qui ne permettent pas une véritable transformation des méthodologies de recherche et des façons de travailler en collaboration et en coconstruction avec les Autochtones. Ainsi, depuis quelques années, plusieurs institutions, communautés et organisations autochtones ont produit des protocoles et des guides de recherche, basés sur leurs valeurs et leur vision, le tout dans le but de participer plus activement à la recherche et de réparer les conséquences encore visibles d'une relation coloniale inéquitable dans ce domaine (notamment APNQL 2014, ITK 2007, KSDPP 2007, Gentelet et collab. 2018, OFIFC, 2016).

C'est dans ce contexte général que le RCAAQ souhaite encadrer la recherche en milieu urbain. Le présent cadre de référence répond à une volonté partagée de prendre notre place, de faire entendre notre voix, de faire reconnaître nos droits et de faire valoir notre vision des choses par les projets de recherche auxquels nous participons.

Il offre des balises claires pour les organisations externes à notre Mouvement, afin de faire ensemble de la recherche fondée sur une collaboration équitable et sur une véritable coconstruction. Il s'agit aussi d'un soutien et d'un guide pour nos organisations autochtones urbaines qui reçoivent des sollicitations en recherche ou qui ont des projets de recherche ou d'évaluation, afin que nous puissions faire des choix éclairés et ainsi bénéficier de manière optimale du processus de production et de diffusion de nouveaux savoirs.

En somme, ce cadre est un outil de référence dont nous nous dotons collectivement pour nous assurer que la recherche soit élaborée, conduite et dirigée par, pour et avec les Autochtones en milieu urbain au Québec.

« La colonisation existe encore pour nous. On a peur de se faire voler nos histoires »





QUI DEVRAIT UTILISER CE CADRE ET DANS QUEL CONTEXTE ?

Le Cadre de référence en recherche par et pour les Autochtones en milieu urbain au Québec vise à améliorer l'exercice de la recherche afin :

- d'améliorer les compétences et l'autonomie en recherche des organisations autochtones urbaines, dont les Centres d'amitié et le RCAAQ;
- de rétablir la confiance des Autochtones envers le monde scientifique de la recherche en fondant la démarche sur une collaboration équitable et des rapports égalitaires;
- d'assurer que la recherche bénéficie aux Autochtones et à leurs organisations en milieu urbain.

Il est utile pour les personnes suivantes :

- les Autochtones, qui vivent ou sont de passage en milieu urbain, et qui participent à un projet de recherche dans un des Centres d'amitié autochtones du Québec;
- les organisations autochtones urbaines, dont les Centres d'amitié et le RCAAQ, ainsi que leurs membres et leurs équipes;
- les chercheurs, les étudiants, les groupes de recherche et les comités d'éthique du milieu universitaire ou privé;
- les autres acteurs touchés, de près ou de loin, par la recherche autochtone en milieu urbain.

Il s'applique dans les contextes suivants :

- **Quand le RCAAQ et les Centres d'amitié réalisent un projet de recherche de manière autonome.**

Valide pour tout projet de recherche, d'évaluation ou de consultation, amorcé et élaboré par et pour les Autochtones en milieu urbain, géré par un Centre d'amitié ou le RCAAQ, sans collaborateur externe.

Ex. : Évaluation des besoins des membres d'un Centre d'amitié ou consultation provinciale sur un enjeu.

- **Quand le RCAAQ et les Centres d'amitié sont les coordonnateurs et gestionnaires d'un projet de recherche, faisant appel à des partenaires externes.**

Comme dans le cas précédent, mais cette fois-ci avec des collaborateurs externes, ayant une expertise jugée essentielle à la bonne réalisation d'une ou de plusieurs étapes du projet.

Ex. : Élaboration d'un projet de recherche collaborative qui permettra de réaliser l'évaluation et le monitoring des services de mieux-être global dans un Centre, en partenariat avec des chercheurs en santé.

- **Quand le RCAAQ et les Centres d'amitié sont des acteurs, collaborateurs ou partenaires d'un projet de recherche qui est géré à l'extérieur du Mouvement des Centres d'amitié autochtones.**

Valide pour tout projet de recherche, d'évaluation, ou de consultation, géré par un chercheur ou un organisme externe au Mouvement, et qui sollicite la participation d'un Centre d'amitié ou du RCAAQ, en tant que participant, partenaire ou collaborateur.

Ex. : Une équipe de recherche universitaire embauchée par un ministère sollicite le RCAAQ ainsi que d'autres organisations autochtones pour coconstruire un projet et guider la démarche sur le terrain.



NOS PRINCIPES



Nos principes reflètent les valeurs du Mouvement des Centres d'amitié autochtones du Québec et la richesse culturelle des Autochtones en milieu urbain. Ils impliquent une volonté d'ouverture de la part des chercheurs à expérimenter des façons différentes et novatrices de faire de la recherche.

Ces fondements éthiques permettent de guider la recherche autochtone en milieu urbain, afin qu'elle demeure sur le bon sentier tout au long du processus.

Reconnaissance

Le Mouvement des Centres d'amitié autochtones du Québec tient à ce que l'historique colonial propre au monde de la recherche soit reconnu et que des mesures concrètes soient prises pour favoriser la réconciliation et la transformation sociale, par les projets de recherche auxquels il prend part. De plus, les Autochtones doivent être au cœur des projets de recherche qui les concernent et leur contribution essentielle doit être reconnue. Pour ce faire, il est primordial que les expertises, les expériences, les valeurs, les savoir-faire et les savoir-être des Autochtones soient non seulement respectés, mais également valorisés et placés au premier plan, à toutes les étapes de la recherche.

Réciprocité

La réciprocité constitue une valeur essentielle de l'art d'être en relation chez les Autochtones. Elle fait écho à l'interconnexion, l'égalité, l'équilibre ou l'harmonie, qui sont au centre des visions du monde autochtone. Le principe de réciprocité vient appuyer notre volonté de transformation de la recherche non plus sur les Autochtones, mais par, pour et avec les Autochtones. Une recherche fondée sur la réciprocité vise une collaboration continue sur des bases égalitaires. Elle présente des avantages, des intérêts et des apprentissages à la fois pour les participants autochtones et les chercheurs, chacun étant simultanément porteur et créateur de savoirs.

Agentivité

L'agentivité, ou le pouvoir d'agir, fait partie des principes essentiels du mouvement de lutte des peuples autochtones vers l'autonomie et le mieux-être communautaire. Il correspond à des processus à la fois individuels et collectifs qui visent le renforcement des capacités et de la confiance nécessaires pour agir sur son destin, proposer ses propres solutions et faire advenir le monde qu'on souhaite voir se réaliser. Dans le contexte de la recherche par et pour les Autochtones en milieu urbain, ce principe favorise l'émergence d'une relève de chercheurs autochtones en plus de soutenir nos organisations vers une plus grande autonomie en recherche et en évaluation. Ce principe permet aussi de maintenir le cap vers une éventuelle disparition des distinctions ou dichotomies habituelles entre les acteurs universitaires/communautaires et allochtones/autochtones en recherche.

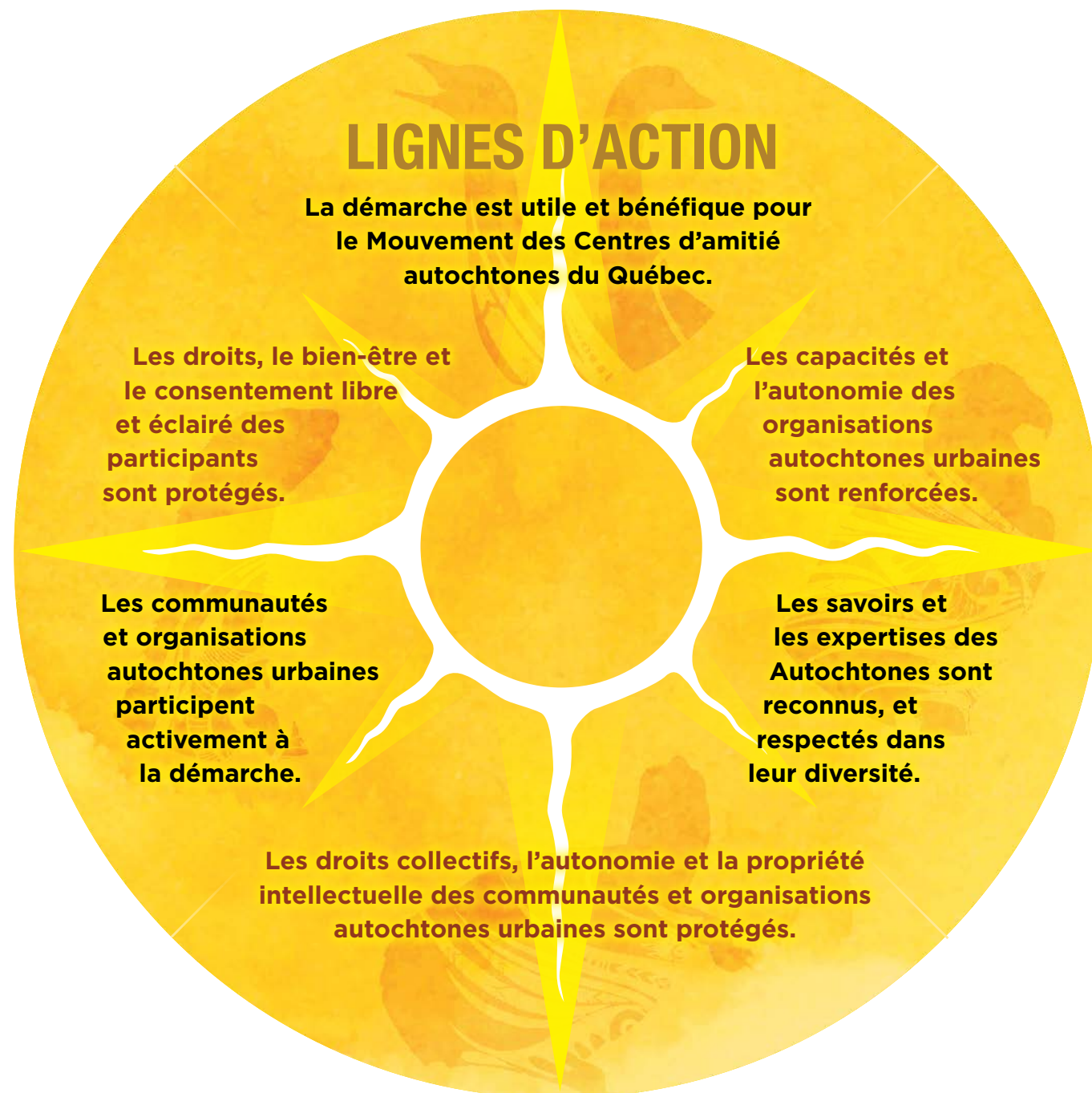
Pertinence

La recherche se doit d'être pertinente et bénéfique pour les communautés et les organisations autochtones urbaines. Dans les Centres d'amitié, tous travaillent à répondre au quotidien aux besoins complexes, nombreux et parfois urgents des membres. Le temps et l'énergie investis dans des projets de recherche doivent contribuer à notre mission d'améliorer les conditions de vie des Autochtones en milieu urbain et de favoriser le rapprochement entre les peuples. Il est donc attendu que la recherche soit utile, culturellement pertinente et porteuse de sens. Concrètement, la recherche doit servir à combler les lacunes de connaissances sur les réalités autochtones urbaines, soutenir les aspirations individuelles et collectives des Autochtones et guider les actions du Mouvement en fournissant des pistes de solutions efficaces aux défis observés sur le terrain et en permettant des améliorations en continu.



NOS LIGNES D'ACTION

Des lignes d'action ont été formulées afin de mettre en application les quatre principes choisis par le Mouvement des Centres d'amitié autochtones du Québec pour guider la recherche. Ces lignes d'action expliquent concrètement comment la recherche par, pour et avec les Autochtones en milieu urbain doit être planifiée, élaborée, réalisée et orientée.



Les savoirs et les expertises des Autochtones sont reconnus et respectés dans leur diversité.

EXPLICATION

La recherche doit favoriser la reconnaissance respectueuse des connaissances, des expertises, des expériences, des valeurs, des savoir-être et des savoir-faire des Autochtones qui y participent, et ce, sans tomber dans l'essentialisation. Chaque projet doit également considérer la diversité culturelle et sociale qui existe au sein des communautés autochtones urbaines. La spécificité du territoire traditionnel autochtone sur lequel se trouve la ville où se déroule le projet de recherche doit aussi être prise en compte lorsque cela est pertinent.

Il est de la responsabilité du chercheur allochtone de comprendre et de respecter la vision du monde et les savoirs des Autochtones. Réciproquement, la valeur des savoirs scientifiques occidentaux est aussi reconnue.

MISE EN APPLICATION

- Le RCAAQ et les Centres d'amitié peuvent exiger que les chercheurs reçoivent une formation sur les réalités et les enjeux autochtones urbains, avant d'entamer le processus de recherche, ou au cours du processus si un défi est rencontré.
- Des approches méthodologiques décolonisées, participatives et communautaires sont adoptées afin de tenir compte de la vision du monde des Autochtones, de leur rythme, de leur façon de s'exprimer, de leurs forces et de leurs défis.
- En tant qu'experts des réalités autochtones urbaines, les participants autochtones sont systématiquement invités à collaborer avec l'équipe de recherche dans l'interprétation des données et la validation des résultats.
- Le principe du « double regard », qui consiste à voir d'un œil, avec la force de la connaissance et des savoirs autochtones, et de l'autre œil, avec la force de la connaissance et des savoirs occidentaux, se reflète dans les hypothèses de recherche, la méthodologie et la coconstruction des résultats. Ces savoirs ne sont pas hiérarchisés, mais considérés comme des forces complémentaires pouvant mutuellement s'enrichir.
- Les Aînés et autres gardiens des savoirs et de la culture sont mis à contribution lorsque c'est possible et pertinent.





Les communautés et organisations autochtones urbaines participent activement à la démarche

EXPLICATION

Que ce soit dans le cadre d'un projet autonome d'un Centre d'amitié ou du RCAAQ ou d'une recherche collaborative, la communauté autochtone urbaine doit participer activement à toutes les étapes de la recherche. De plus, la recherche doit permettre aux Autochtones d'exprimer leur voix et leurs points de vue, et ce, à partir de l'élaboration du projet jusqu'à la validation des résultats.

Dans le cas d'un projet de recherche collaboratif, les partenaires (autochtones et allochtones / scientifiques et experts des réalités sur le terrain) doivent entretenir des rapports égaux. Les connaissances sont coconstruites et coproduites par tous les partenaires sur une base d'honnêteté et de respect. Dans un tel cas, la signature d'une entente de recherche collaborative, qui détaille tous les aspects de la collaboration (dont les aspects éthiques), est obligatoire.

MISE EN APPLICATION

- La nature et l'étendue de la participation de chacune des communautés et des organisations autochtones urbaines sont clairement précisées.
- L'entente de recherche collaborative décrit les modalités de collaboration avec les communautés et organisations autochtones urbaines, à toutes les étapes de la recherche. Cela comprend la manière dont celles-ci participent, agissent et ont du contrôle sur : le déroulement de la collecte de données, la production des connaissances, la diffusion des résultats et l'utilisation ultérieure des données. La composition de l'équipe de recherche, le processus décisionnel et les modalités en cas de désaccord sont aussi décrits dans l'entente.
- Une approche réflexive est adoptée, c'est-à-dire que l'équipe de recherche veille à éviter tout déséquilibre du rapport de forces et le corrige au cours du processus, s'il y a lieu.
- La diffusion des résultats permet de mettre en valeur la contribution essentielle des Autochtones au projet de recherche, par exemple par la co-écriture d'un rapport ou d'un article ou encore par la réalisation commune de présentations scientifiques publiques.



La démarche est utile et bénéfique pour le Mouvement des Centres d'amitié autochtones du Québec.

EXPLICATION

Le projet de recherche doit tenir compte des besoins et des priorités qui sont identifiés sur le terrain afin d'être pertinent et utile pour les communautés et organisations autochtones urbaines concernées.

Le projet doit également être élaboré de manière à tenir compte du contexte local et des particularités du terrain, car la recherche doit servir de levier et non être un fardeau pour les Centres d'amitié concernés.

À plus long terme, le projet de recherche doit soutenir la mission du RCAAQ, qui est d'améliorer les conditions de vie des Autochtones en milieu urbain et de favoriser l'harmonie entre les peuples en valorisant les cultures autochtones.

MISE EN APPLICATION

- Les besoins et les priorités en recherche sont identifiés par les Centres d'amitié et le RCAAQ sur le plan local et provincial, et cette information peut être communiquée aux chercheurs externes au Mouvement des Centres d'amitié qui en font une demande.
- Les organisations autochtones urbaines peuvent soumettre un projet de recherche à processus d'évaluation sur le plan éthique (en fonction du présent Cadre de référence) et sur le plan stratégique, en fonction de son utilité et de sa pertinence. Une évaluation positive mène à la rédaction collaborative d'une entente de recherche.
- Dans le cas d'une recherche collaborative, l'utilité du projet de recherche et ses avantages pour les Autochtones et les Centres d'amitié doivent être clairement expliqués dans l'entente de recherche qui sert de contrat avec les collaborateurs ou partenaires externes.
Par exemple, la recherche peut contribuer à une meilleure compréhension des réalités autochtones urbaines, à la consolidation et au rayonnement des expertises des Centres à l'amélioration continue des services, au renforcement des capacités internes en recherche, à l'enrichissement des compétences de jeunes membres des communautés urbaines, etc.
- Le calendrier et les échéanciers du projet de recherche font preuve de flexibilité.





Les droits, le bien-être et le consentement libre et éclairé des participants sont protégés.

EXPLICATION

Le RCAAQ applique des mécanismes de supervision éthique qui garantissent la protection des renseignements personnels et l'anonymat des participants.

Les chercheurs ont l'obligation d'obtenir les consentements individuels, libres et éclairés des participants. Tout consentement repose sur la transparence et une compréhension mutuelle. Il est valide uniquement pour le projet tel qu'il est décrit et ne couvre pas une utilisation secondaire ultérieure des données à moins que le formulaire de consentement en fasse clairement mention.

À tout moment (et même après la fin de la recherche), les participants possèdent un droit de retrait de leur consentement individuel. De plus, les Centres d'amitié concernés ont en tout temps un droit de regard sur l'utilisation qui est faite des données et peuvent retirer, de manière collective, le consentement de tous les participants membres d'une communauté autochtone urbaine qui ont préalablement autorisé leur Centre d'amitié à le faire par le biais d'un consentement collectif.

Dans le cas d'un projet de recherche en partenariat avec le milieu universitaire, l'existence d'un comité d'éthique de la recherche dans l'établissement du chercheur ne dispense pas le projet de la supervision éthique de la part du RCAAQ.

Enfin, tout doit être fait pour minimiser les effets secondaires ou néfastes du processus de recherche sur les participants, quels qu'ils soient.



MISE EN APPLICATION

- Le formulaire de consentement est clair, complet, précis et compréhensible pour les participants.
- Des explications orales sont données dans la langue de préférence des participants pour assurer la bonne compréhension.
- Les droits de retrait des consentements individuels et collectifs sont clairement énoncés dans le formulaire de consentement et expliqués oralement aux participants.
- Dans le cas d'une recherche collaborative, l'entente doit spécifier comment l'accès aux données et aux renseignements personnels des participants est partagé, en totalité ou en partie, avec les organisations autochtones urbaines.
- En fonction de leurs capacités et intérêts, les participants autochtones doivent se voir offrir la possibilité de s'impliquer aux étapes de validation et de diffusion des résultats et leur contribution essentielle doit être mise en valeur.
- À la fin du projet de recherche, les collaborateurs externes doivent détruire les renseignements confidentiels et les données personnelles des participants provenant des Centres d'amitié, le tout étant vérifié par le RCAAQ.
- S'il est susceptible d'éveiller des traumatismes chez les participants, le projet de recherche prévoit un accès immédiat à des services de soutien et de guérison qui correspondent aux besoins des participants et à la vision holistique du mieux-être, le tout étant préalablement déterminé par les organisations et les participants autochtones eux-mêmes.
- Toute activité de recherche sera évitée, annulée ou interrompue si elle est susceptible de nuire au lien de confiance entre une personne ayant besoin de soutien et l'équipe d'intervention d'un Centre d'amitié.





Les droits collectifs, l'autonomie et la propriété intellectuelle des communautés et organisations autochtones urbaines sont protégés.

EXPLICATION

Les organisations autochtones ont en tout temps un droit de regard sur les projets de recherche auxquels elles participent. De plus, le RCAAQ et les Centres d'amitié appliquent des règles strictes afin d'assurer la protection de l'ensemble des données de recherche et le contrôle de l'utilisation qui en est faite.

L'équipe de recherche a l'obligation d'obtenir le consentement organisationnel de toutes les organisations autochtones qui participent au projet, lesquelles possèdent un droit de retrait de leur consentement organisationnel.

De plus, les chercheurs, les participants et les organisations autochtones urbaines impliquées dans un projet de recherche ont l'obligation de s'entendre préalablement sur leurs attentes en matière de confidentialité, de conservation et d'utilisation des données ainsi que de propriété intellectuelle des résultats.

Dans le respect des droits individuels des participants, la conservation et la possession des données par les organisations autochtones sont favorisées, soit par le RCAAQ, soit par le Centre d'amitié si l'organisation a adopté le présent cadre de recherche au sein de ses politiques internes et a démontré sa capacité à le faire de manière adéquate.

Dans tous les cas, l'accès physique aux données anonymisées de la recherche est garanti aux organisations autochtones participantes, en tout temps et peu importe le lieu de conservation des données.

Toute utilisation secondaire des données devra être supervisée et autorisée par les organisations autochtones urbaines qui possèdent ces données afin d'assurer la protection de leur intégrité et d'honorer le principe de contrôle en recherche autochtone.

Enfin, les chercheurs doivent tenir compte des droits collectifs des Autochtones à préserver leurs savoirs et patrimoines culturels, ainsi que de la nature collective de la propriété intellectuelle des savoirs qui sont appris, transmis, produits et utilisés collectivement.

« Avec des méthodes participatives, on se place devant une situation qu'on est tous capables d'analyser. »

MISE EN APPLICATION

- Le processus de supervision éthique est pensé de manière à ne pas constituer une lourde surcharge de travail pour les organisations autochtones urbaines.
- Les organisations autochtones urbaines disposent d'un formulaire d'évaluation qui permet à chacune de déterminer si le projet se conforme au présent cadre de référence et de décider si elle veut participer ou non au projet de recherche.
- Dans le cas de recherche collaborative, l'entente de recherche reste en vigueur après la fin de la recherche pour tout ce qui concerne l'utilisation, le contrôle et la possession des données et du matériel recueillis pendant la recherche.
- Lorsque la situation s'applique, le retrait du consentement organisationnel entraîne le retrait du consentement collectif des participants ayant été recrutés par le biais d'un Centre ou du RCAAQ.
- L'entente de recherche énonce clairement les modalités de protection de la confidentialité, de conservation, d'accès et de possession des données de recherche, d'utilisation des données secondaires, ainsi que de propriété intellectuelle des résultats.
- Les organisations autochtones urbaines utilisent tous les moyens nécessaires pour assurer une protection des données de la recherche dont elles assurent la conservation, le tout selon les mêmes standards éthiques que le milieu universitaire et dans le respect du présent cadre de référence.
- Le RCAAQ met à la disposition des Centres un espace sécurisé pour la conservation des données pour ceux qui ne disposent pas de l'infrastructure et des politiques nécessaires pour le faire adéquatement.
- La propriété intellectuelle collective est favorisée : le RCAAQ et les Centres d'amitié peuvent collectivement représenter un chercheur principal ou un co-chercheur et ainsi être considérés comme auteur collectif d'un rapport de recherche ou d'articles scientifiques.





Les capacités et l'autonomie des organisations autochtones urbaines sont renforcées.

EXPLICATION

La recherche doit contribuer au renforcement des capacités, des compétences et de l'autonomie des Autochtones ainsi que des organisations autochtones urbaines tout en favorisant les apprentissages mutuels au sein de l'équipe de recherche.

Pour ce faire, les chercheurs doivent :

- identifier avec justesse les experts des réalités urbaines, les Aînés et les gardiens des savoirs et cultures autochtones qui feront partie de l'équipe de recherche;
- impliquer les participants autochtones et les employés des Centres d'amitié aux différentes étapes de la recherche, afin qu'ils puissent apprendre en observant et en expérimentant;
- soutenir l'éducation et la formation des Autochtones par le biais de la recherche;
- agir en complémentarité des compétences et des capacités en recherche qui sont déjà présentes au sein des organisations autochtones urbaines;
- optimiser la mobilisation de même que l'utilisation des connaissances issues de la recherche au sein des communautés autochtones urbaines.

MISE EN APPLICATION

- Le projet de recherche comprend des activités qui permettent le renforcement des capacités et compétences collectives en recherche, par exemple par des ateliers de formation ou des stages, et un budget suffisant est prévu à cette fin.
- Le projet de recherche veille à employer et à former des assistants de recherche autochtones, idéalement des jeunes issus des communautés autochtones urbaines, et à les rémunérer pour leur contribution essentielle, en tant qu'experts des réalités autochtones urbaines.
- Le projet de recherche veille à valoriser les connaissances, les compétences et les expertises uniques des Aînés et des gardiens des savoirs et des cultures autochtones qui sont identifiées comme telles au sein du Mouvement des Centres d'amitié.
- L'entente de recherche précise clairement les bénéfices des organisations autochtones urbaines participantes en matière de renforcement de leurs capacités et de leur autonomie en recherche et en évaluation.
- Toutes les opportunités sont saisies afin de faire connaître la recherche auprès des membres des communautés autochtones urbaines et de favoriser la création d'une relève de chercheurs.

Ce cadre de référence a été approuvé par le RCAAQ. Tous les Centres d'amitié affiliés ont contribué à son élaboration et sont encouragés à l'utiliser afin d'encadrer leur participation en recherche.

Les outils qui l'accompagnent sont évolutifs; ils peuvent donc être mis à jour ou modifiés. Pour avoir accès à ces outils, il suffit d'en faire la demande auprès du RCAAQ.

« J'aimerais que toutes nos histoires soient reconnues et respectées. C'est notre identité. Ça fait partie de ce que nous sommes. »





LES ÉTAPES DE LA RECHERCHE

Un projet de recherche, respectueux de nos principes et de nos lignes d'action, devrait suivre toutes les étapes suivantes :

1. Prise de connaissance du présent Cadre de référence en recherche par et pour les Autochtones en milieu urbain au Québec.
2. Prise de connaissance de la littérature sur les réalités autochtones urbaines ou des lectures recommandées par le RCAAQ.
3. Rencontre initiale pour évaluer la possibilité de collaboration entre les organisations autochtones urbaines et les autres partenaires, s'il y a lieu.
4. Élaboration conjointe du projet de recherche en collaboration avec les organisations autochtones participantes et en fonction des priorités de recherche déjà établies.
5. Rédaction d'un document qui explique le projet de recherche.
6. Examen de la pertinence de la recherche par les organisations autochtones urbaines et approbation avec ou sans condition.
7. Formation sur le milieu autochtone urbain pour les chercheurs, s'il y a lieu.
8. Rédaction de l'entente de recherche et de ses annexes (ex. : formulaires de consentement individuel pour les participants à la recherche, protocoles de confidentialité, de conservation des données et de propriété intellectuelle) et approbation de ces documents par l'équipe de recherche, qui comprend des représentants des organisations autochtones urbaines participantes.
9. Recrutement des collaborateurs et des assistants de recherche experts des réalités autochtones et éventuelle formation pour ces personnes.
10. Collecte de données.
11. Traitement et analyse des données.
12. Validation et bonification de l'analyse des données avec les participants et les membres des communautés autochtones urbaines engagés dans le projet.
13. Rédaction et préparation du matériel de publication, d'application des connaissances, de vulgarisation (avec rétroaction des communautés autochtones urbaines).
14. Utilisation des résultats de recherche par les organisations autochtones urbaines et le public plus large (mobilisation et application des connaissances).
15. Rétroaction et identification de nouveaux besoins de recherche.

Le processus de production des connaissances étant dynamique et généralement non-linéaire, il est possible d'effectuer des retours vers des étapes précédentes et ainsi d'appréhender les étapes de la recherche de manière circulaire.

« Ce serait bien que la recherche nous permette de construire des outils pour valoriser nos cultures et pour préserver l'identité des jeunes . »





RÉFÉRENCES

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR (APNQL) (2014). Protocole de recherche des Premières Nations au Québec et au Labrador. Wendake.

BARTLETT, Cheryl; Murdena MARSHALL et Albert MARSHALL (2012). « Two-Eyed Seeing and other lessons learned within a co-learning journey of bringing together indigenous and mainstream knowledges and ways of knowing », *Journal of Environmental Studies and Sciences*, (2).

BASILE, Suzy et Hugo ASSELIN (2018). « Concrete ways to decolonize research », *ACME, An International Journal of Critical Geographies*, 17: 643-650.

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS ENTRE LES AUTOCHTONES ET CERTAINS SERVICES PUBLICS (CERP) et GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2019). Rapport final de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès. Val-d'Or, CERP.

COMAT, Ioana, Caroline DESBIENS et Daniel SALÉE (2009). Regards sur la recherche relative aux populations autochtones des villes du Québec, Cahier ODENA no. 2009-05. Montréal, Alliance de recherche ODENA, DIALOG et RCAAQ.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR (CSSSPNQL) (2019a). Cadre de référence sur la gouvernance de l'information des Premières Nations au Québec. Wendake, CSSPNQL.

CSSSPNQL (2019b). Guide d'accompagnement du Protocole de recherche des Premières Nations au Québec et au Labrador de l'APNQL. Wendake, CSSSPNQL et APNQL.

CSSSPNQL (2014). Cadre de référence en matière de protection des renseignements détenus par une communauté ou une organisation des Premières Nations du Québec. Wendake, CSSSPNQL.

FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC (FAQ) (2012). Lignes directrices en matière de recherche avec les femmes autochtones.

FIRST NATIONS CHILD AND FAMILY CARING SOCIETY OF CANADA (FNCFCS) (2019). *Indigenous Youth Voices: A Way Forward in Conducting Research With and by Indigenous Youth*. Ottawa, FNCFCS.

FIRST NATIONS INFORMATION AND GOVERNANCE CENTRE (2014). *Ownership, Control, Access and Possession (OCAP™): The Path to First Nations Information Governance*. Ottawa, FNIGC.

GENTELET, Karine, Suzy BASILE et Nancy GROS-LOUIS (dir.) (2018). Boîte à outils des principes de la recherche en contexte autochtone : éthique, respect, équité, réciprocité, collaboration et culture. Réseau DIALOG, UQO, UQAT et CSSSPNQL.

GROUPE DE TRAVAIL DES PREMIERS PEUPLES DE L'INSTITUT NORDIQUE DU QUÉBEC (INQ) (2017). Lignes directrices pour la recherche. Québec, INQ.

INUIT TAPIIRIT KANATAMI (ITK) et INSTITUT DE RECHERCHE DU NUNAVUT (IRN) (2007). *Negotiating Research Relationships with Inuit Communities : A Guide for Researchers*.

INSTITUTS DE RECHERCHE EN SANTÉ DU CANADA (IRSC) (2010). Lignes directrices des IRSC pour la recherche en santé chez les peuples autochtones (2007-2010). Ottawa, IRSC.

INSTITUT DE RECHERCHE EN SANTÉ DU CANADA, CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE DU CANADA ET CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES DU CANADA (2018). Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains (EPTC 2), Chapitre 9 : Recherche impliquant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada. IRSC, CRSH et CRSNG.

KISHK ANAQUOT HEALTH RESEARCH (KAHR) (2008). La recherche collaborative « Une perspective autochtone ». Ottawa, Coalition canadienne pour la recherche en santé mondiale.

KAHNAWAKE SCHOOLS DIABETES PREVENTION PROJECT (KSDPP) (2007). *Kahnawake Schools Diabetes Prevention Project Code of Research Ethics*.

LACHAPELLE, Louise et Shan DAK PUANA (2012). « Mamu minu-tutamutau (bien faire ensemble) », *Éthique publique* [En ligne], 14(1).

MI'KMAQ COLLEGE INSTITUTE (2000). *Mi'kmaq Ethics Watch : principles and guidelines for researchers conducting research with and/or among Mi'kmaq People*. Antigonish.

ONTARIO FEDERATION OF INDIGENOUS FRIENDSHIP CENTRES (OFIFC) (2016). *USAI (Utility, Self-voicing, Access, Inter-relationality) Research Framework*. 2d edition. Toronto, OFIFC.

OFIFC (2014). *Indigenous research training manual. Using the USAI research framework in your community*. Toronto, OFIFC.

PELTIER, Cindy (2018). « An Application of Two-Eyed Seeing: Indigenous Research Methods with Participatory Action Research », *International Journal of Qualitative Methods*, 17 : 1-12.

PŪTAIORA WRITING GROUP (2010). *Te Ara Tika. Guidelines for Māori research ethics: A framework for researchers and ethics committee members*. Auckland, Health Research Council of New Zealand.

RÉSEAU DE CONNAISSANCES DES AUTOCHTONES EN MILIEU URBAIN (RCAU) (2015). *Cadre éthique*.

STEWART, Suzanne L. (2009). « Participatory action research: exploring Indigenous youth perspectives and experiences », *Indigenous Journal of Policy*. Fall edition.

TUHIWAI SMITH, Linda (2012). *Decolonizing Methodologies: Research and Indigenous Peoples*. Londres et New-York, Zed Books.

UNIVERSITY OF MANITOBA (2014). *Framework for Research Engagement with First Nation, Metis, and Inuit People*. University of Manitoba, Faculty of Health Sciences.

WILSON, Shawn (2008). *Research is Ceremony. Indigenous Research Methods*. Halifax et Winnipeg, Fernwood Publishing.



CADRE DE RÉFÉRENCE EN RECHERCHE

par et pour les Autochtones en milieu urbain au Québec

LIGNES D'ACTION

La démarche est utile et bénéfique pour le Mouvement des Centres d'amitié autochtones du Québec.

Les droits, le bien-être et le consentement libre et éclairé des participants sont protégés.

Les capacités et l'autonomie des organisations autochtones urbaines sont renforcées.

Les communautés et organisations autochtones urbaines participent activement à la démarche.

Les savoirs et les expertises des Autochtones sont reconnus, et respectés dans leur diversité.

Les droits collectifs, l'autonomie et la propriété intellectuelle des communautés et organisations autochtones urbaines sont protégés.

Reconnaissance Réciprocité
PRINCIPES
Agentivité Pertinence



ANNEXES

- I. Modèle : Formulaire d'évaluation de la pertinence d'un projet de recherche
- II. Modèle : Lettre d'approbation d'un projet de recherche
- III. Modèle : Entente de recherche collaborative
- IV. Modèle : Formulaire de consentement individuel et collectif -participant
- V. Modèle : Formulaire de consentement organisationnel - organisation autochtone urbaine
- VI. Modèle: Formulaire de confidentialité
- VII. Modèle: Attestation de destruction des données

*Ces modèles de document peuvent être transmis par le RCAAQ sur demande.



REGROUPEMENT
DES CENTRES D'AMITIÉ
AUTOCHTONES DU QUÉBEC